



# EN BREF...

## LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE EN 2015

### L'ESSENTIEL

#### Contexte

- 227 509 habitants dans la Haute-Loire dont 60% en âge de travailler.
- 1 668 accords de RQTH<sup>1</sup>
- 1 686 accords d'AAH<sup>2</sup>

#### Emploi privé (2012\*)

- 24 338 établissements privés, dont 280 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 1 246 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 6,5%

#### Emploi public (2013\*)

- 2 960 établissements publics dont 67 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 442 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 6,4%

#### L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 220 actions d'orientation et de remise à niveau
- 3 640 bénéficiaires de formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

#### Accompagnement et accès à l'emploi

- 2 603 demandeurs d'emploi TH
- 276 jeunes suivis par les Missions Locales
- 509 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

#### Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 519 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 90 parcours ouverts par les SAMETH durant l'année
- 97 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

\*Dernières données disponibles

### Le contexte socio-économique

Situé au sud de la région, la Haute-Loire fait partie, avec ses départements limitrophes (le Cantal et l'Ardèche), des départements les moins peuplés de la région avec plus de 227 000 habitants soit 3% de la population régionale.

Avec un indice de vieillissement de 127 (contre 99 pour la région), il s'agit d'un département vieillissant avec un rapport plus favorable aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Toutefois, La Haute-Loire a vu sa population augmenter entre 2008 et 2013 à raison de + 0,4% d'habitants par an, portée uniquement par un solde migratoire positif. Une croissance démographique qui reste moins prononcée que celle de la région (+0,8%).

Bien que les activités tertiaires restent majoritaires (63% des établissements privés), la Haute-Loire est marquée par le secteur agricole et industriel. En effet, 17% des établissements privés appartiennent au secteur agricole (contre 7% dans la région) et 39% des emplois relèvent du secteur industriel (contre 26% au niveau régional) au 31 décembre 2014.

Le secteur industriel est également dynamique puisqu'il représente 8% des 1 179 créations d'entreprise en 2015, contre 5% en moyenne pour la région.

Le département de la Haute-Loire présente un taux de chômage de 8,3%, inférieur aux moyennes nationale (9,9%) et régionale (8,9%). Ainsi, en 2015, la Haute-Loire compte plus de 17 000 demandeurs d'emploi, dont plus de 2 600 en situation de handicap.

Source : Insee, Agefiph, Fiche Emploi Formation 2016 - PRAO.



**Indice de vieillissement** : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.



## L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics.



Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de Distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).



Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

### L'emploi privé

#### Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

Comme dans l'ensemble de la région, la majorité de l'activité économique de la Haute-Loire se joue dans des établissements de petite taille. Ainsi en 2012, parmi les 24 338 établissements privés que compte le département de la Haute-Loire, seuls 280 sont soumis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :



48%

tertiaire



41%

industrie



11%

construction

#### Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 1 246 travailleurs handicapés. Parmi eux :



52%

industrie



63%

hommes



43%

âgés de plus  
de 50 ans

94%

ayant plus  
d'un an  
d'ancienneté

#### La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet au département de la Haute-Loire de présenter un taux d'emploi direct<sup>1</sup> de 6,5 %.

Dans le département de la Haute-Loire, 47% des établissements assujettis ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct. Il s'agit du taux le plus élevé de la région (31 % en moyenne au niveau régional).

Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes, portant ainsi le taux d'emploi total<sup>2</sup> à 6,9 %

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quota zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 5% des établissements assujettis du département, soit 4 points de moins que le niveau régional.

Source : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = nombre de bénéficiaires/ Effectif total rémunéré

2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

### L'emploi public

#### Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi, en 2013, parmi les 2 960 établissements publics du département de Haute-Loire, les établissements et services publics assujettis à l'obligation d'emploi sont au nombre de 67 répartis de la manière suivante :



66%

Fonction Publique  
Territoriale

33%

Fonction Publique  
Hospitalière

1%

Fonction Publique  
d'État

#### Les travailleurs handicapés en emploi

Dans le département de Haute-Loire, 442 agents en situation de handicap sont en emploi dans les établissements et services de la fonction publique. Parmi eux :



58%

Fonction Publique  
Territoriale

56%

femmes



83%

âgés de  
plus de 40 ans

72%

titulaires de  
catégorie C

#### La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique du département de présenter un taux d'emploi direct de 6,4%.

6,7%

Taux d'emploi  
légal

Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 6,7% sur le département.

Ce taux d'emploi légal est le plus élevé de la région. Ainsi, les établissements n'employant aucun travailleur handicapé représentent 10% des établissements assujettis (soit 4 points de moins que le niveau régional). De plus, 25% des établissements du département versent une contribution au Fiphfp (contre 49% au niveau régional).

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).



## Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.



Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

### L'orientation, la remise à niveau et la formation

#### Actions d'orientation et de remise à niveau

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Immersions en entreprise   | 217 |
| Actions de remise à niveau | 220 |



**Immersion en entreprise** : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

**Remise à niveau** : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

### Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

|                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------|-------|
| Formations qualifiantes en milieu ordinaire <sup>1</sup>  | 3 640 |
| Formations qualifiantes en milieu spécifique <sup>2</sup> | 941   |
| Apprentissage                                             | 963   |

1 - Actions individuelles et collectives de formation.

2 - Centres de rééducation professionnelle.



**Formation qualifiante** : elle permet l'obtention d'une certification.

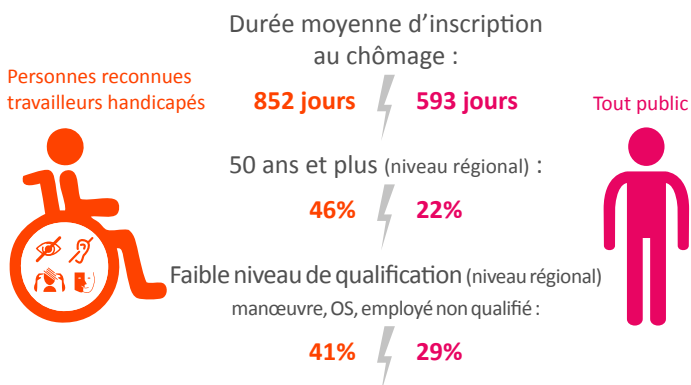
**Apprentissage** : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

### Accompagnement et accès à l'emploi

#### Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 2 603 dans le département de Haute-Loire, soit 15% de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département fin décembre 2015. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.



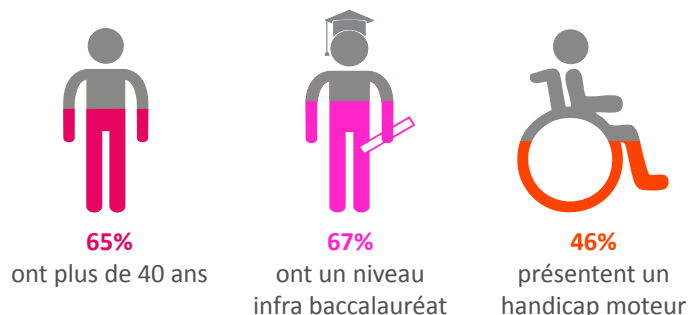
Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 – décembre 2015, et Insee année 2013 et 2015.

### Cap emploi



Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans le département de Haute-Loire, 509 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :



Cette même année, près de 4 600 services Cap emploi ont été mobilisés, 77% à destination des personnes et 23% à destination des employeurs.

Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 316 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 85% sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

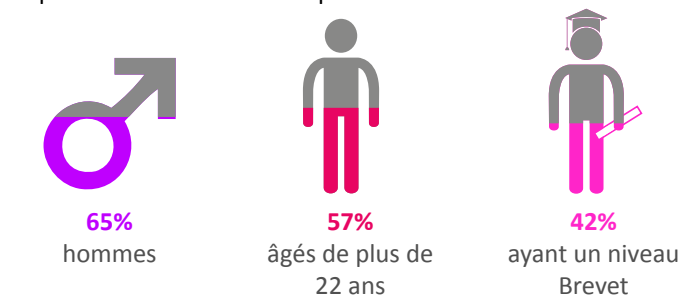
Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

### Missions locales



Le réseau des **Missions locales** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales du département de Haute-Loire, les 276 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisé 1 991 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :



En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés, dont 89 dans le département de Haute-Loire.

Sources : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015.

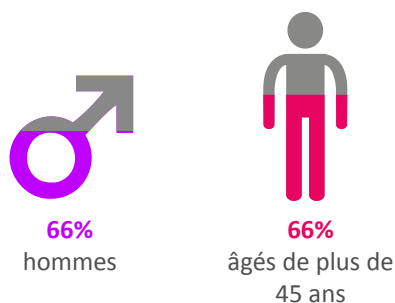


## Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

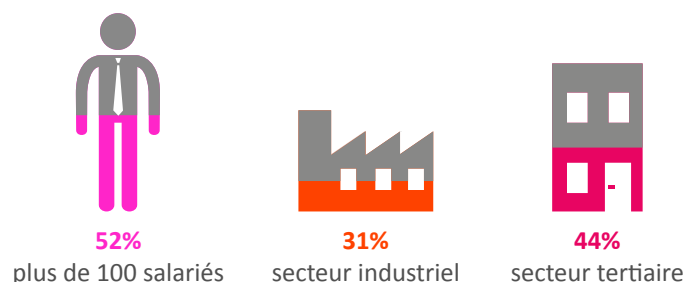
En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 519 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle en 2015 dans le département de Haute-Loire. Il a également permis le maintien dans l'emploi de 46 personnes, dont 85% au sein de la même entreprise.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) a enregistré 90 nouveaux dossiers durant l'année 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :



Les **employeurs** concernés sont pour leur part :



En termes de résultats, 97 maintiens ont été réalisés par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 95 % pour le département Haute-Loire. Parmi l'ensemble de ces maintiens, 91% ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 323 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude dans le département de Haute-Loire. Parmi eux, 74 % ont un niveau inférieur au Bac.

Sources : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015.

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :



... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

**handiplace.org**



Coordonnées :  
Pôle observatoire  
04 75 78 34 57 – observatoire@handiplace.org